

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 29 septembre 2016

N° 2016-4

L'an deux mil seize, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le vingt-neuf septembre deux mil seize.

L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mme BERGER Solène – M. BERGOT Frédéric – M. ABIVEN Daniel – Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane, adjoints au Maire – Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick – Mme CARADEC Véronique – M. SIMON Bernard – Mme PAUTONNIER Julie – M. CORLET Philippe – Mme CORLOSQUET Karine – M. INISAN Luc – Mme OLLIVIER Rachelle – M. KING Neil – Mme BRETON Stéphanie – M. MORDRET Guy – Mme LE BOT Marie-Gabrielle.

Etait absent : M. BRANELLEC Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme LE BOT Marie-Gabrielle.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès verbal adopté à l'unanimité des présents

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au conseil que

- La commune de Plouider renonce à son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 9, rue de Lesneven en Plouider, cadastré section AE numéro 34 et 35 pour une contenance de 1 223 m² et appartenant aux Consorts MADEC.
- La commune de Plouider renonce à son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 5bis, Rue de Pen ar Valy en Plouider, cadastré section AB numéro 79 pour une contenance de 539 m² et appartenant à M. AMIL Loïc et Mme STEPHAN Sonia.
- La commune de Plouider renonce à son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 12, rue de Lesneven en Plouider, cadastré section AE numéro 167 pour une contenance de 743 m² et appartenant aux Consorts MONOT.
- La commune de Plouider renonce à son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 7bis, rue de Pen ar Valy en Plouider, cadastré section AB numéro 199 pour une contenance de 570 m² et appartenant aux Consorts BOEDEC.
- La commune de Plouider renonce à son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé 2, rue de la Chapelle en Plouider, cadastré section AA numéro 61 pour une contenance de 1 707 m² et appartenant à Mme DE FAUTEREAU-VASSEL Marie-Christine.

1°) Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes

M. le Maire expose :

Par courrier du 8 juillet 2016, la Communauté de Communes a notifié à la commune les deux délibérations suivantes :

- Délibération CC/45/2016 du 29 juin 2016 et relative au transfert de compétence : plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant compte et carte communale.
- Délibération CC/46/2016 du 29 juin 2016 et relative à la modification des statuts.

- Transfert de compétence

Concernant le PLUI, la Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans une démarche volontaire de transfert de compétence dans l'optique de lancer l'élaboration d'un PLUI rapidement après cette prise de compétence. Ce document réglementaire de planification urbaine devra permettre de traduire concrètement et spatialiser le projet de territoire. Il aura ainsi pour objectif de mettre en cohérence, les compétences transversales qu'exercent la Communauté de Communes, les différentes réflexions en cours, pour construire une véritable stratégie d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 15 prochaines années.

Son élaboration s'appuiera bien évidemment sur l'ensemble des réflexions déjà menées au niveau communal avec les documents récemment approuvés ou en cours de réflexion. De plus, la Communauté de Communes souhaite élaborer ce document dans l'optique d'une co-construction « Communes / Communauté de Communes ». L'objectif clairement affiché est ainsi d'élaborer un document respectant **les intérêts des communes dans une ambition communautaire.**

Les PLU communaux seront bien évidemment évolutifs jusqu'à l'approbation du PLUI pour permettre aux communes de poursuivre leur développement et adaptation durant cette période. Il est également précisé que le transfert de la compétence « PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » n'induit pas le transfert de la délivrance des autorisations de droit des sols. Les maires conservent leur compétence dans ce domaine.

- Modification des statuts

Outre la prise en compte de ce transfert de compétence (PLUI), la Communauté de Communes procède à la mise en conformité de ses statuts avec la loi NOTRe. Cette loi renforce les compétences de la Communauté de Communes dont certaines sont applicables au 1^{er} janvier 2017 :

→ Au titre des compétences obligatoires :

- Extension de la compétence développement économique en supprimant l'intérêt communautaire des zones d'activité.
Ajout de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Nouvelle compétence : Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : « Aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage : Aménagement, gestion et entretien de l'aire permanente et des aires temporaires estivales. »

→ Au titre des compétences optionnelles :

Des compétences inscrites jusqu'à présent dans les statuts au titre des compétences facultatives deviennent optionnelles.

Sont concernées :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire
- La politique du logement et du cadre de vie

- Les équipements sportifs, culturels et socio-economiques d'intérêt communautaire, le centre intercommunal d'action sociale
- La protection de l'environnement

S'y ajoute une nouvelle compétence relative à : « Création et gestion d'une maison de services au public multi-sites. Elle regroupera plusieurs services de proximité afin de faciliter l'accessibilité des services au public. »

→ Au titre des compétences facultatives :

Figurent dans les statuts les compétences facultatives suivantes :

- Assainissement non collectif
- Domaine social :
 - ✓ Politique de l'enfance et de la jeunesse
 - ✓ Emploi insertion
 - ✓ Gériatrie
 - ✓ Prévention de la délinquance
- Transport scolaire
- Domaine du sport
- Culture et patrimoine.

Les conseils municipaux des 15 communes membres sont invités à délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification des délibérations du conseil communautaire. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- EMET un avis favorable sur :
 - Le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant compte et carte communale.
 - La modification des statuts de la Communauté de Communes.

Afin de bénéficier de dotations supplémentaires, les statuts de la Communauté de Communes seront à nouveau modifiés au 1^{er} janvier 2020 : transfert de la compétence Eau et Assainissement.

2°) Demande d'approbation de l'agenda d'accessibilité programmée

M. le Maire rappelle que les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les ERP non conformes aux règles d'accessibilité doivent s'inscrire à un Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité. Le bureau d'études Véritas a réalisé, en 2009, un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public et dont la commune est gestionnaire : salle omnisports, Espace Roger Calvez/Mairie, Espace Rencontres, église paroissiale et cantine scolaire. Ce rapport a permis de pointer les défaillances en termes d'accessibilité et de préconiser les travaux de mise en accessibilité.

La commune s'est appuyée sur ce rapport pour améliorer les conditions d'accès de ses établissements aux personnes handicapées depuis 2009. Toutefois, quelques travaux restent à faire pour quatre d'entre eux, la cantine étant quant à elle accessible.

M. Daniel ABIVEN donne lecture à l'assemblée des travaux à effectuer sur les quatre ERP concernés. La demande d'agenda d'accessibilité programmée déposée au courant de l'été porte sur 3 années : 2016, 2017 et 2018. Le montant total des travaux restant à engager est de 18 510 €.

M. Daniel ABIVEN précise enfin qu'une demande de dérogation sera demandée auprès de la commission d'accessibilité car la scène de l'Espace Roger Calvez n'est pas accessible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée tel que décrit ci-dessus.

3°) Salle multimédia

▪ Convention de mise à disposition avec la Maison de l'Emploi

La Maison de l'Emploi organise tout au long de l'année différents ateliers en faveur des demandeurs d'emploi. Elle a sollicité la mairie de Plouider afin de pouvoir disposer de la salle multimédia pour l'organisation d'un atelier intitulé « Recherche d'emploi et outils numériques ». Cet atelier permettra aux demandeurs d'emploi du territoire d'appréhender un ensemble de services liés à l'utilisation de l'informatique dans leur recherche d'emploi.

Une convention de mise à disposition est proposée au vote du Conseil Municipal.

Cette convention précise :

- Les dates de mise à disposition de la salle : un mardi sur deux de 9h30 à 11h30 du 13 septembre au 30 novembre 2016
- Les effectifs accueillis : six demandeurs d'emploi maximum
- Que l'utilisation de la salle s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité et des bonnes mœurs. L'organisateur devra notamment assurer le nettoyage des locaux après utilisation et veiller à y faire respecter l'interdiction de fumer
- Que l'organisateur devra réparer ou indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis lors de l'utilisation
- Que la mise à disposition de la salle est consentie à titre gratuit.

La mise à disposition de la salle pourra être prolongée par avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle multimédia à intervenir avec la Maison de l'Emploi dans les conditions sus-énoncées.

M. Frédéric BERGOT précise que les ateliers sont encadrés par des professionnels de la Maison de l'Emploi.

M. le Maire et M. Guy MORDRET soulignent l'importance de l'organisation de tels ateliers qui permettent à une partie de la population l'accès aux outils numériques (16% de la population française n'a pas encore accès à Internet actuellement). Une communication sera à nouveau faite dans le BIM pour informer la population de l'existence des points PAPI à la mairie et à la médiathèque.

M. Frédéric BERGOT relate la bonne vitalité du club Multimédia qui a tenu son assemblée générale les jours derniers. Cette association compte 60 adhérents très actifs (50 % habitent Plouider), essentiellement des seniors. Ils ont participé à 140 ateliers et sont très assidus.

4°) Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

▪ Programme 2017

Dans le cadre de la préparation de son budget pour l'année 2017, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère a demandé à ses communes membres de se positionner sur les travaux qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour 2017 que ce soit en électrification ou en éclairage public.

Les travaux envisagés sur la commune de Plouider sont de deux ordres :

- Rue de Lesneven et Rue Abbé Joseph Tanguy : effacement des réseaux et éclairage public avec un étalement possible sur deux exercices.
- Lotissement Ar Balan : réseaux et éclairage public de la 2^{ème} tranche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DEMANDE au SDEEF l'inscription des projets cités ci-dessus pour l'année 2017 ainsi que leur estimation financière.

M. le Maire précise que les communes qui faisaient partie du SIER de Lesneven peuvent encore bénéficier de l'aide financière du SDEEF car son budget était bien géré contrairement à d'autres secteurs du Finistère.

Les travaux programmés pour 2016 (enfouissement des réseaux et éclairage public Route de Kerséhen et Rue de la Chapelle) se terminent.

5°) Rapport annuel sur l'assainissement

Ce rapport concerne l'exercice 2015 et a été établi par la Lyonnaise des Eaux / SUEZ Environnement.

Le service de l'assainissement est exploité en affermage par la Lyonnaise des Eaux / SUEZ Environnement

La station d'épuration de Plouider est de 1 850 eq/hab.

Au 31 décembre 2015 il y avait 388 abonnés, contre 204 abonnés en 2004.

En termes de pollution reçue sur la station d'épuration, ces 388 abonnés représentent 35 906 m³ en 2015 (31 130 m³ en 2014), soit un débit journalier moyen de 98 m³/j d'eaux usées à traiter sur la station.

Pour l'ensemble des paramètres surveillés, les résultats sont corrects.

Facture type

Evolution du prix moyen de l'assainissement et d'une facture, de 2009 à 2015 (base 120 m³)

	Prix du m ³ € TTC	Facture € TTC
2009	1,76	221,20
2010	1,63	195,60
2011	1,66	199,20
2012	1,70	204,00
2013	1,72	206,40
2014	1,83	219,07
2015	1,85	222,33

- Capacité nominale de la STEP : 1 850 eq/hab
- DBO5/j : 111 kg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE le rapport de l'assainissement 2015 dressé par le délégataire.

M. le Maire informe l'assemblée que la commune de Goulven a demandé l'organisation d'une réunion avec les différents partenaires (communes, Communauté de Communes, Conseil Départemental et Agence de l'eau Loire-Bretagne) pour évoquer son raccordement à la station d'épuration de Plouider. En effet, les conditions de participation financière des différents organismes sont actuellement très favorables.

6°) Personnel communal

▪ Modification du tableau des effectifs

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que M. Dominique CARDINAL a cessé ses fonctions au sein de la médiathèque de Plouider le 1^{er} septembre dernier. Suite à la vacance de poste, le jury de recrutement a retenu la candidature de Mme Estelle VALSECCHI, adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, actuellement en disponibilité de la commune de Villemur sur Tarn.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- CREE un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50/35^{ème}), à compter du 1^{er} septembre 2016
- SUPPRIME, à compter du 1^{er} septembre 2016, un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17,50/35^{ème}) sous réserve de l'avis conforme du Comité Technique Paritaire.

M. Frédéric BERGOT indique que l'emploi du temps de Mme VALSECCHI est légèrement modifié par rapport à celui de M. CARDINAL ; les horaires d'ouverture au public de la médiathèque également : fermeture les mercredi et vendredi à 18h30. Mme VALSECCHI a déjà rencontré les différents partenaires et utilisateurs de la structure, notamment les bénévoles des Amis du Livre avec qui un important travail de concertation va être réalisé.

Une petite cérémonie sera organisée en octobre pour le départ de M. CARDINAL ; ce moment sera également l'occasion pour chacun de faire connaissance avec Mme VALSECCHI.

En termes de personnel, M. le Maire souhaite également la bienvenue à Mme BERTHOULOUX Véronique qui a rejoint le service technique le 1^{er} juillet dernier.

Le Tableau des effectifs du personnel communal s'établira comme suit au 1^{er} septembre 2016 :

- 1 attaché territorial principal (35/35^{ème})
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe (35/35^{ème})
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (20/35^{ème}) chargée de l'agence postale
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe (35/35^{ème})
- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe (32/35^{ème})
- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe (35/35^{ème})
- 1 adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (17,50/35^{ème})
- 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 1^{ère} classe (35/35^{ème})
- 2 adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe (35/35^{ème})
- 1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (9/35^{ème})

7°) Comptes rendus des commissions

- Commission « Vie sociale »

La commission s'est réunie le 15 septembre dernier pour travailler sur ses futurs projets :

- o Un arbre, une naissance : l'opération entamée l'an dernier sera reconduite le 19 novembre prochain. Il s'agit de réunir les parents des enfants nés dans l'année (ou en

- fin d'année dernière) autour de la plantation d'un arbre. Les plantations seront faites comme l'an dernier à Pont du Châtel.
- L'organisation d'une conférence, au printemps, sur la prévention des arnaques par téléphone en faveur des personnes âgées. Des contacts ont déjà été pris auprès de la gendarmerie et de différents intervenants.
 - Il n'y aura pas suite au projet de jardin partagé car la mairie n'a pas été sollicitée sur ce projet.
 - Une visite du parc immobilier de Brest Métropole Habitat se tient le samedi 1^{er} octobre.
- Commission « Urbanisme – Affaires foncières »
- Lotissement Ar Balan. Il ne reste que 2 lots à vendre dans la 1^{ère} tranche du lotissement, c'est pourquoi les travaux de 2^{ème} phase (bordures de trottoirs, enrobé et engazonnement et travaux paysagers) vont être lancés à l'automne pour être terminés avant la fin de l'année. M. Stéphane SIMON indique que le permis d'aménager pour la 2^{ème} tranche du lotissement, qui comporte 11 lots, est actuellement en cours d'instruction. Le permis devrait être délivré avant la fin de l'année. Les travaux de viabilisation seront réalisés en une seule phase.
- Commission « Culture – Multimédia »
- Mme Marie-Yvonnick LE LUHANDRE revient sur les deux évènements culturels de l'été :
- L'exposition du photographe Bernard GALERON à la chapelle Saint-Fiacre dans le cadre de la manifestation « L'Art dans les Chapelles du Léon ». Environ 600 visiteurs ont pu, entre le 16 juillet et le 15 août, admirer les photographies représentant des costumes bretons. La commune est déjà inscrite pour l'édition 2017.
 - L'exposition du peintre Lucien Pouëdras dans la salle du Conseil Municipal a, quant à elle, reçu la visite d'environ 1 000 personnes depuis le 15 juillet. Parmi eux, le club Avel Vor et une classe de l'école Notre Dame de la Sagesse qui va ensuite travailler à partir du thème du monde agricole. Mme LE LUHANDRE souligne la qualité de l'exposition et le travail du peintre que le public a pu rencontrer le samedi 24 septembre.
- Les projets de la commission :
- L'exposition photos en novembre en mairie. Cette année plusieurs photographes amateurs ont transmis leurs clichés en mairie.
 - Une conférence, le 23 octobre prochain, à l'Espace Rencontres sur le thème de la Mort et des rites mortuaires dans le Léon. Cette conférence sera animée par M. Louis ELEGOET.
 - Une autre conférence se tiendra en février sur le train patates.
- Commission « Sport – Vie associative »
- La commission a réuni les associations utilisatrices de la salle omnisports pour planifier son occupation. Le planning de la salle est chargé, mais les associations ont été très conciliantes pour s'accorder. Cette réunion a été l'occasion de rappeler les consignes de sécurité, de propreté et d'utilisation des locaux ; d'écouter les demandes ou idées des utilisateurs. La salle est utilisée prioritairement par les associations de la commune, mais peut également être mise à disposition si cela n'entraîne pas de perturbation pour celles-ci. M. Daniel ABIVEN demande que l'utilisation du mini bus de la Communauté de Communes soit précisée pour que l'ensemble des associations du territoire puisse y avoir accès. L'information sera relayée. La commission se réunira à nouveau dans les prochains jours avec l'ensemble des associations communales pour finaliser le calendrier des manifestations pour 2017.
- Commission « Travaux – Entretien des bâtiments communaux »
- Chacun remarque les travaux de peinture dans la salle du Conseil Municipal qui a permis de recevoir l'exposition de M. Pouëdras dans de bonnes conditions.
 - Les offres de prix pour les travaux de la chapelle Saint Fiacre sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Les devis sont conformes à l'estimation de l'architecte ; les travaux commenceront en novembre pour 8 mois.

- Commission « Finances »

La commission organise sa prochaine réunion le 4 octobre prochain pour débattre sur l'attribution des subventions aux associations extérieures à Plouider.

Mme Marylène LAGADEC souhaite également aborder, au cours des prochains mois, le thème de l'imposition à la taxe d'habitation des logements vacants. L'objectif de cette imposition est non seulement fiscal mais aussi un outil d'aménagement du territoire par l'utilisation de biens déjà existants.

- Commission « Enfance – Jeunesse »

- o Le bilan du premier semestre de la nouvelle Délégation de Service Public de la micro crèche est très positif en terme de fréquentation : le taux d'occupation de la structure est de 90 % malgré l'ouverture le mercredi qui est moins fréquenté. Dix-neuf enfants sont accueillis, dont 16 de Plouider ; un enfant de Saint-Frégant est accueilli depuis le 1^{er} septembre suite à la convention de partenariat signée avec cette commune.

M. Frédéric BERGOT informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Plounéour-Trez a souhaité passer une convention avec la commune afin de répondre aux familles demandant d'utiliser le service de la micro crèche.

La convention serait établie pour les trois derniers mois de l'année, pour les enfants âgés de plus de 2 ans en priorité. Les conditions financières seraient identiques à celles pratiquées avec les autres communes partenaires : 2,47 € l'heure effective d'utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Plounéour-Trez dans les conditions sus-énoncées.

M. BERGOT indique que la commune nouvelle Brignogan-Plounéour conventionnera certainement à partir du 1^{er} janvier 2017 ce qui entraînera l'ouverture de la 10^{ème} place de la micro crèche.

M. le Maire souligne l'implication des adjoints dans ce dossier de partenariat pour mutualiser l'équipement de la commune.

- o Le projet de Familles de la Baie d'ouvrir l'accueil de loisirs le mercredi à partir du 1^{er} janvier 2017 se poursuit.
- o Le bilan de fréquentation de l'Espace Jeunes durant l'été est mitigé : les camps ont bien fonctionné contrairement aux animations proposées. Le contrat pluriannuel d'objectifs avec EPAL se termine en fin d'année, la commission continue sa réflexion pour la poursuite des activités dans ce domaine.

- Commission « Information – Communication »

- o Le projet de refonte du BIM avance bien tant sur la forme que sur le fond. La commission est épaulée par la société Anaximandre. M. Frédéric BERGOT donne lecture de la charte éditoriale notamment sur l'éthique éditoriale : « le comité de rédaction s'interdit de publier les articles à caractère raciste, xénophobe, sexiste, injurieux ou diffamatoire, à caractère de propagande ou de prosélytisme. Le format du BIM restera un format A3 ouvert, noir et blanc, recto verso. Il sera diffusé par distribution et sera également consultable en ligne. Il sera diffusé tous les 15 jours. Petite nouveauté : une feuille annexe contenant les rubriques actuellement récurrentes sera éditée 2 fois par an en juin et décembre:

L'intégralité de la charte figure en annexe du présent compte rendu.

- o La commission s'est réunie au début du mois de septembre pour établir le rétroplanning de réalisation du bulletin annuel. Le calendrier devra être tenu pour que la distribution ait lieu en début d'année prochaine.

- M. BERGOT remercie tous les acteurs qui ont contribué à la réussite du plan de la commune : élus, anciens élus, adhérents du club Multimédia et personnel communal.

8°) Questions diverses

▪ Réception des associations et nouveaux habitants

Elle aura lieu cette année, le vendredi 16 décembre.

▪ Fondation du patrimoine

Mme Marylène LAGADEC indique que le montant des dons à la Fondation du Patrimoine s'élève actuellement à 6 050 € pour la restauration de la chapelle Saint Fiacre. Elle rappelle les modalités de déduction fiscale en cas de dons aux œuvres.

▪ Terrain de football de Kerjean

M. le Maire indique à l'assemblée que le terrain de football de Kerjean dispose depuis le 1^{er} septembre d'un système permettant le déclenchement des projecteurs pour faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère du SAMU.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 15.